

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Date d'envoi de la convocation : 27 mai 2026
Date d'affichage : 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, LASSALE Thomas, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Jacques LEISY, Marc DRUESNE, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Roxane BASTIDE

Absents excusés :

Carmen FAUCHEY procuration à Nicole GOUZIL, Patricia CÉCINAS procuration à Jean VIANDON, Agnès CHATARD procuration à Martine MANDÉ, Benoit GUILLOT procuration à Michelle SAINTOUT, Nicolas MIQUAU procuration à Thomas LASSALE, Céline JOAQUIM

Secrétaire de séance : Roxane BASTIDE

DÉLIBÉRATION N° 02-05062026 :

OBJET : ACQUISITION D'UN VÉHICULE CAMION BENNE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Michelle SAINTOUT, Maire, informe l'assemblée que le Conseil Municipal de la mandature précédente a acté l'acquisition d'un véhicule camion bene neuf, modèle IVECO DAILY, pour les services techniques pour la somme de 48 756,00 €.

Madame Michelle SAINTOUT, Maire, invite le Conseil Municipal à entériner l'avis de l'ancienne mandature relatif à l'acceptation de cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **ENTERINE** la décision de l'ancienne mandature, pour l'achat d'un camion benne neuf modèle IVECO DAILY au prix de 48 756,00 € ;
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à signer le devis y relatif et toutes les pièces nécessaires à cet achat ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées en section d'investissement à l'article 2157.

Votants : 18 (13 + 5 procurations)		Votes exprimés : 18
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Roxane BASTIDE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*